

transit. Le relevé suivant indique encore de façon plus précise dans quelle mesure l'Allemagne achète des produits du Canada.

**EXPORTATIONS DE PRODUITS DU CANADA
EN ALLEMAGNE, PENDANT LES EXERCICES
TERMINES LE 30 JUIN.**

1896..	\$ 606,919
1897..	764,589
1898..	1,419,096
1899..	1,310,373
1900..	1,128,163
1901..	1,374,616

Comme suite à ces chiffres, prouvant que le commerce entre les deux pays continue à être de beaucoup en faveur de l'Allemagne, les achats que nous faisons là-bas étant cinq fois plus considérables que les achats faits par l'Allemagne au Canada, le soussigné croit qu'on peut en toute équité demander au gouvernement allemand d'accorder aux produits du Canada le traitement de la nation la plus favorisée sur les marchés de l'Allemagne.

Le fait que le Canada, bien qu'il soit devenu un client fort précieux pour l'Allemagne, est traité d'une manière peu favorable par le tarif allemand, est regardé par un grand nombre au Canada comme un manque de bienveillance, au point même qu'un a demandé d'user de représailles envers l'Allemagne. Le gouvernement canadien n'a pas accédé à ces demandes, et il a allégué qu'il serait préférable de soumettre tous les faits à l'attention du gouvernement allemand, dans l'espoir que la taxe différentielle édictée contre les produits du Canada serait levée.

Le gouvernement canadien serait prêt, en temps opportun, à considérer la question générale des relations de commerce entre l'Allemagne et le Canada. Le soussigné croit comprendre, cependant, que ce n'est pas en ce moment l'intention du gouvernement allemand de conclure des traités de commerce s'étendant au delà de l'année 1903, car il désire qu'alors tous les arrangements commerciaux consentis avec les nations étrangères soient soumis à la révision. Il ne conviendrait donc pas en ce moment au gouvernement canadien d'ouvrir des négociations pour en arriver à conclure un traité général avec l'Allemagne. Des négociations de ce genre prennent nécessairement beaucoup de temps, et il est probable que la période, où l'Allemagne est encore disposée à négocier, serait bien près d'être expirée, avant que nous aurions pu en arriver à un arrangement satisfaisant.

Le soussigné expose donc que, tout en se réservant d'étudier la question d'un traité qui serait en vigueur à partir de 1903, il est désirable qu'un arrangement à l'amiable soit conclu temporairement avec l'Allemagne. Vu les chiffres cités plus haut, indiquant à quel point le balance du commerce est en faveur de l'Allemagne, il conviendrait de demander au gouvernement allemand de prendre ces faits importants en considération et d'accorder au Canada les avantages de tarif dont la Confédération est en ce moment privée.

Le seul désavantage où se trouvent les produits de l'Allemagne sur les marchés du Canada, comparativement aux produits d'autres nations étrangères, est celui qui résulte de l'arrangement intervenu entre la France et le Canada par le traité de commerce de 1894. Les avantages de ce traité ont été étendus à l'Allemagne, et nous ne les avons retirés qu'après que le gouvernement allemand eut adopté envers

nous la politique qui est le sujet de ce mémoire. Dans le cas où l'Allemagne consentirait à accorder aux produits du Canada le traitement de la nation la plus favorisée, les avantages qui sont accordés à la France, par le traité de 1894, seraient naturellement étendus à l'Allemagne, ce qui mettrait ainsi les marchandises allemandes sur le même pied que les marchandises des autres nations étrangères.

La conclusion d'un traité formel exigerait la nomination de plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, ce dernier agissant au nom du Canada. Mais tout en admettant cela, le soussigné est d'avis qu'un échange cordial d'opinions entre les membres du gouvernement canadien et Herr Bopp, représentant le gouvernement allemand, peut être très utile pour amener une meilleure entente, et il est recommandé en conséquence que copie de ce mémoire soit remise confidentiellement à Herr Bopp. Si celui-ci peut bientôt nous informer que les suggestions émises dans ce mémoire sont considérées favorablement, des mesures pourraient alors être prises pour que le tout soit ratifié formellement par les voies diplomatiques ordinaires.

(Signé) W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

Ministères des Finances.

Ottawa, 18 novembre 1901.

Les chiffres apparaissant sur ce mémoire vont jusqu'à la fin de l'exercice expiré le 30 juin 1901. Les chiffres de l'année suivante accusent de nouveau une balance considérable du commerce en faveur de l'Allemagne. En cette année 1902, nos importations d'Allemagne pour consommation domestique, se sont élevées à \$10,823,169, alors que nos exportations en Allemagne n'étaient que de \$1,238,654. Je regrette, M. l'Orateur, que malheureusement tous nos efforts pour en arriver à une meilleure entente avec l'Allemagne ont échoué. Nous avons usé de patience pendant cinq ans, afin d'en arriver à une entente, et il faut reconnaître que plusieurs députés de la gauche n'auraient pas eu cette patience, car ils nous ont déjà reproché, et peut-être avec raison, d'avoir attendu trop longtemps pour répondre à ces hostilités. Quoi qu'il en soit, M. l'Orateur, nous ne croyons pas qu'on puisse laisser plus longtemps les choses en l'état actuel.

Quelques DEPUTES : Très bien !

Le MINISTRE DES FINANCES : Après avoir usé de patience pendant cinq années, nous croyons que c'est notre devoir de présenter les faits devant le parlement du Canada, et de prendre telles mesures qui sembleront nécessaires pour affirmer le droit qu'a le peuple canadien de conclure des arrangements, soit pour des fins de commerce ou autre chose, avec la métropole ou toute partie